Compte-rendu du Conseil Municipal Du 11 avril 2022

Convocation: 04/04/2022

<u>Étaient présents</u>: Martine BESSIERE, Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Jean SALVAN, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Sébastien LAURENT, Christiane LUTRAND et Martine BATUT.

Absent: Jennifer GASC, pouvoir à Pierre BOULDOIRES.

Secrétaire de séance : Laurence LAURENT.

1°) Présentation et vote des comptes de gestion 2021 :

Les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'assainissement et du lotissement réalisés par la Trésorerie ont été présentés à l'assemblée. Approbation à l'unanimité.

2°) Présentation et vote des comptes administratifs 2021 :

Les comptes administratifs des budgets de la commune, de l'assainissement et du lotissement ont été présentés à l'assemblée par le Maire. Ce dernier ne participe pas au vote. Approbation à l'unanimité.

- **3°)** Affectation des résultats 2021 au budget 2022 du budget de la Commune : Résultat 2021 : 51 403.34 € Excédent antérieur : 131 159.71 €. Il convient d'affecter 23 150.15 € à l'investissement et le solde de 159 412.90 € au fonctionnement, au budget 2022. Approbation à l'unanimité des membres présents.
- **4°)** <u>Vote des taxes</u>: Le Conseil Municipal a validé le maintien des taux des taxes foncières bâties (39.20) et non-bâties (80.60) pour l'année 2022 du fait de la revalorisation des bases d'imposition. Approbation par à l'unanimité.
- 5°) <u>Vote pour le versement d'une subvention au budget assainissement et budget lotissement</u>: Afin de permettre l'équilibre du budget Assainissement, le budget communal se doit de verser une subvention à ce dernier : montant prévu pour 2022 : 4 222.68 €.

Pour le budget lotissement : montant prévu en fonctionnement : 26 541.10 €. Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) <u>Vote des subventions aux associations</u>: Subventions versées aux associations pour un montant total de 3 650 €. Frédéric BECAMEL et Pierre VAYSSADE ne participent pas au vote de la subvention pour l'ACCA de Curières, Pierre VAYSSADE ne participe pas au vote pour l'EJAC et Martine BATUT ne participe pas au vote de la subvention pour les SAJE. Approbation à l'unanimité des membres présents.

7°) Vote du budget primitif de la Commune :

♣ Budget communal: 609 527.39 €

Fonctionnement: 447 435.90 €
Investissement: 162 091.49 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Affectation des résultats 2021 au budget 2022 du budget Assainissement :

Résultat 2021 : - 38.92 €. Excédent antérieur : 1 826.19 €. Il convient d'affecter la somme de 1 787.27 € au budget 2022. Approbation à l'unanimité des membres présents.

9°) Vote du budget primitif de l'Assainissement :

❖ Budget assainissement : 54 896.23 €

Exploitation: 26 528.42 €
 Investissement: 28 368.51 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

10°) Vote du budget primitif du Lotissement :

❖ Budget lotissement : 335 824.64 €

Fonctionnement: 165 028.93 €
 Investissement: 170 795.71 €
 Approbation à l'unanimité des membres présents.

11°) Questions diverses:

- Délibération de principe pour adhérer au groupement d'emploi avec les communes de Laguiole, Soulages-Bonneval, Montpeyroux et Cassuéjouls (notamment pour l'entretien de la station d'épuration).
- ❖ Une requête a été faite auprès de la Mairie par Monsieur Alain HUGONET. Celle-ci est refusée (concerne un terrain privé).

La séance est levée à 23h00.